

Le débat s'est déroulé à la Salle d'Activités de la Maison d'Arrêt, en présence du président et de la secrétaire du CNDP*, et d'un expert d'EDF**, ancien directeur de Centrale nucléaire.

Le président du CNDP a tout d'abord expliqué les motivations et les objectifs de ce débat public, en insistant sur la neutralité du CNDP, qui souhaite qu'un maximum d'opinions soient exprimées, fussent-elles contradictoires.

L'expert d'EDF a pu ensuite commencer sa présentation détaillée du projet. Il consiste en la construction de 2 nouveaux réacteurs nucléaires de dernière génération (EPR2) d'une puissance de 1670 MWe chacun, sur le site de l'actuelle Centrale de Gravelines, s'ajoutant donc à la production de ses 6 réacteurs de 900 MWe chacun. Les difficultés techniques et budgétaires du réacteur EPR de première génération de Flamanville ont été abordées, et ces dernières se sont montrées être des étapes essentielles dans la maîtrise de la technologie, et les défis techniques qui y ont été relevés étaient indispensables à la conception d'une seconde génération de réacteurs en bénéficiant de l'effet de série et de l'optimisation de la technologie EPR.

Un rappel a aussi été fait sur l'état actuel du parc nucléaire français, sur les autres projets EPR2, et des autres sources d'énergie pilotées, telles les centrales hydroélectriques (barrages), de l'abandon des centrales thermiques fortement carbonnées comme celles à charbon.

Les sources d'énergie renouvelables ont été présentées comme essentielles puisque décarbonnées et doivent donc continuer à être développées, mais les difficultés liées à leur stockage ne leur permettent pas encore de fournir une électricité à la demande à grande échelle.

C'est ce qui explique le choix de la France de renouveler son engagement dans l'énergie nucléaire (qui représente déjà 70% de l'énergie électrique produite au niveau national), en prolongeant la durée d'exploitation du parc actuel et en l'étendant avec la construction de réacteurs de dernière génération. L'objectif est de répon-

- dre aux besoins croissants en énergie électrique décarbonée ou peu carbonées tout en permettant de garantir l'indépendance française en énergie électrique.

Le choix de l'extension des sites actuels plutôt que de la construction de nouveaux sites a été justifié par la possibilité de bénéficier des structures actuelles et de leurs moyens d'exploitation. De plus, de par le contexte sociétal où de nombreux chantiers majeurs rencontrent une forte opposition, en particulier des populations locales, envisager de nouvelles centrales nucléaires semble s'exposer à des oppositions difficiles à surmonter.

Les détenteurs participants ont alors posé la question du financement du projet car les coûts sont considérables. Il a été répondu qu'EDF a de nombreuses sources de financement, et qu'en tant qu'entreprise dont l'Etat détient 100% du capital, elle peut offrir de solides garanties, même pour des emprunts massifs comme ceux requis pour les projets de réacteurs EPR2. Il est évident que ces investissements seront longs à amortir, mais leur durée d'exploitation est estimée à 60 ans.

Le débat s'étant recentré sur le projet à Gravelines, certains détenteurs ont fait part de leurs inquiétudes vis-à-vis de l'emplacement de l'extension EPR2 près du site existant, ce qui a amené l'expert d'EDF à présenter la carte d'organisation du site d'implémentation des réacteurs EPR2 de Gravelines. Ces derniers seront construits en remplacement d'un ancien site de stockage, et les infrastructures annexes autour des serveurs de la société OVH, avec laquelle une coopération sera mise en place, avec un gros apport énergétique garanti pour OVH, et une aide en technologies de l'information dont pourra bénéficier le projet de la part d'OVH.

EDF s'est ensuite montré rassurant au sujet de la proximité d'installations classées Seveso et pour la protection de l'environnement (ICPE), expliquant que les risques associés ont été pris en compte et la conception des réacteurs ajustée en conséquence.

2/2 Sans surprise, les questions environnementales ont ensuite été abordées, notamment le risque de contamination radioactive, par exemple pour la pêche à proximité ou plus généralement la question des déchets radioactifs. L'expert d'EDF a donc expliqué le fonctionnement schématique d'un EPR2, et de son double circuit d'eau, l'un pressurisé avec générateur de vapeur (pour actionner la turbine) à base d'eau douce, et l'autre utilisant de l'eau de mer pompée pour le refroidissement. Ces deux circuits sont indépendants, ce qui prévient d'autant plus les risques de contamination. Pour les déchets radioactifs, ils sont de même type que les anciens réacteurs et pourront donc être pris en charge par le système actuel.

La sécurité a été longuement débattue, principalement à l'évocation des catastrophes historiques de Tchernobyl et de Fukushima, et du changement climatique. EDF a rappelé combien la sécurité nucléaire a toujours été une priorité en France, ce qui a conditionné la conception de toutes nos installations. Ce sera encore le cas du projet EPR2, et à Gravelines, la construction d'une plateforme à 11m du niveau de la mer est prévue pour prévenir tout risque d'inondation. Mais il y a bien sûr les risques d'actes malveillants : attaques terroristes, sabotages, piratage des systèmes informatiques. Pour cela, l'enceinte des réacteurs est conçue pour résister à la collision d'un Airbus 380 ! Les systèmes numériques sont quant à eux isolés des réseaux extérieurs.

Le débat s'est aussi orienté sur les considérables retombées économiques du projet au niveau économique et financier, développement direct et indirect des activités et des formations associées sans oublier les emplois nécessaires à la construction puis aux 60 années d'exploitation. Un député a alors tenu à faire part de son scepticisme, car il s'était formé pour un projet antérieur de terminal méthanier qui s'était engagé à recruter un grand nombre d'ouvriers spécialisés locaux, mais il n'a finalement pas été recruté au profit d'une main d'œuvre étrangère bon marché. L'expert d'EDF a insisté sur la volonté de la société de tout mettre en œuvre pour prioriser le développement, la formation et l'emploi local, par exemple en l'exigeant dans le cahier des charges

destiné aux sous-traitants, dans la mesure où les ressources humaines locales seraient bien entendu suffisantes.

Les technologies alternatives ont été souvent évoquées, et EDF s'est d'ailleurs engagé sur les énergies décarbonnées et renouvelables, mais devant les besoins estimés et l'urgence climatique, seul le nucléaire est en mesure d'apporter une solution satisfaisante. Un détenteur participant a alors questionné la pertinence de renforcer la centralisation de la production d'électricité nucléaire : pourquoi, sur le modèle d'internet, ne pas utiliser la technologie dérivée des mini-réacteurs nucléaires (des sous-marins nucléaires) pour créer de nombreuses petites unités de production et donc créer un vaste réseau de production qui ne souffrirait pas de défaillances locales ?

Il a été répondu qu'EDF portait un grand intérêt à cette technologie, mais que les prototypes actuels souffraient encore de rendements énergétiques plus faibles, et qu'une grande multiplication des unités de production accroissait d'autant la vulnérabilité et le risque de détournement de chacune d'entre elles.

L'ensemble des intervenants se sont montrés ravis du déroulement du débat et de la participation des détenteurs. Les détenteurs n'ayant pas posé de questions ont confirmé avoir trouvé les discussions très intéressantes et instructives.

Ce retour d'expérience a été rédigé avec la collaboration de tous les détenteurs de la Maison d'Arrêt de Dunkerque résidant au quartier Respect et ayant assisté au débat sur les réacteurs EPR2.

RECTIFICATIF :

* Président de la CNDP : il est indiqué que le Président de la CNDP était présent lors de cette rencontre or il s'agit de Monsieur Luc MARTIN, Président de l'Équipe du Débat « Projet de Nouveaux Réacteurs Nucléaires à Gravelines »

** L'expert EDF : identifie Monsieur Antoine MÉNAGER qui est à la Direction du programme nouveau nucléaire, en charge du débat public EPR2 Gravelines pour EDF